Atelier de recherche historique

Université permanente de Nantes

En marge de la manifestation du 28 mai 1956 à Saint-Nazaire :

L'affaire Guy Bézier

Avril 2016

« *Mais peut-il se présenter un cas où le sabotage ne soit pas une représaille ? Est-ce qu'en effet, à l'origine de tout acte de sabotage, par conséquent le précédant, ne se révèle pas l'acte d'exploitation ?*
Or celui-ci, dans quelques conditions particulières qu'il se manifeste, n'engendre-t-il pas – et ne légitime-t-il pas aussi – tous les gestes de révolte, quels qu'il soient ? »

Emile POUGET, « Le sabotage », *Le syndicalisme et ses armes*, revue *Agone* n°33 [Christophe Patillon (coord.), CHT de Nantes], 2005, p. 16.

Illustration de couverture : portrait de Guy Bézier, extrait de coupure de presse, fonds Ménard [1 – 7) Mobilisation pour la libération de Guy Bézier (1956)], CHT de Nantes.

En marge de la manifestation du 28 mai 1956 à Saint-Nazaire : l'affaire Guy Bézier

La manifestation du 28 mai 1956 et le « sabotage » de la micheline

Le 28 mai 1956, eut lieu à Saint-Nazaire, à l'occasion du départ de « rappelés » en Algérie, une manifestation. Celle-ci fut organisée à l'initiative de la CGT, avec la collaboration du Comité nazairien pour une solution pacifique du problème algérien et de celui des Jeunes des Chantiers de l'Atlantique. A cette occasion, à l'issue de deux meetings, l'un se déroulant à la Bourse du Travail et l'autre, sur le terre-plein de Penhoët, le cortège des manifestants, une fois ceux-ci regroupés (environ 2500 personnes), s'était rendu à la gare, bloquant la micheline de la ligne Le Croisic-Nantes. Micheline qui devait convoyer des rappelés sur la métropole régionale, ceux-ci descendant alors de voiture. Des échauffourées opposeront forces de l'ordre et manifestants, faisant quelques blessés des deux côtés, quelques manifestants étant arrêtés et rapidement relâchés. Finalement, selon la presse, la micheline serait repartie avec deux heures de retard mais avec son contingent de rappelés [1]. Le même jour, le Paris-Quimper fut stoppé entre Couéron et Basse-Indre, les rappelés du contingent ayant tiré le signal d'alarme et étant descendus sur les voies. Finalement le train serait reparti assez rapidement avec ses rappelés à bord [2]. Une motion pour l'arrêt du rappel en Algérie des disponibles sera déposée à la mairie de Saint-Nazaire, motion à l'adresse du Président du Conseil, la délégation n'étant cependant pas reçue en sous-préfecture en dépit de son souhait.

Cette période a correspondu, en effet, à une opposition, en plusieurs endroits du territoire français, au départ des rappelés en Algérie. Déjà, l'année précédente, des mouvements pour protester contre le rappel des « disponibles » et pour s'opposer à leur départ en Algérie, avaient eu lieu et une seconde vague de ces mouvements se produisit donc l'année suivante comme à Saint-Nazaire en ce jour de mai, à l'occasion du second rappel massif pour l'Algérie [3] [cf. annexe n°1].

A cette manifestation, participa un jeune caréneur aux Chantiers de l'Atlantique, Guy Bézier, alors âgé de 19 ans. Ce jeune homme aurait sectionné (ou débranché) le tuyau de la motrice de l'autorail. Il faut noter que celui-ci n'était pas syndiqué, ni adhérent d'un parti politique quelconque. Le lendemain, il fut arrêté, étant accusé à cette occasion de « *sabotage de matériel militaire* » [4]. Sous ce chef d'inculpation, il passa en jugement et fut condamné en juillet 1956, par le Tribunal militaire de Rennes (tribunal des forces armées de la 3ème région), à 5 ans de prison ferme. Soulignons que ce jeune ouvrier appartenait à une famille nombreuse des plus modestes, un de ses frères étant mobilisé en Algérie et un autre, en Egypte. Et il ne

---

1 « Importante manifestation à Saint-Nazaire à l'occasion du départ des rappelés », *Ouest-France*, 29 mai 1956, Fonds Paul Malnoë, MAL 5 – 67, CHT de Nantes. Apparemment quatre manifestants qui auraient molesté un contrôleur furent arrêtés mais relâchés très peu de temps après.

2 *Ouest France*, ..., *op. cit.* Tromar Quémeneur a étudié un incident survenu précédemment, le 11 mai 1956, sur la voie de chemin de fer Paris-Quimper, des rappelés ayant provoqué à plusieurs reprises des arrêts du train. Après l'arrêt en gare de Questembert, les rappelés, ayant à nouveau provoqué l'arrêt du train, ont saccagé les gardes-fous d'un pont SNCF. Un sergent-chef qui fut pris à partie et insulté par les rappelés, témoignera auprès de la gendarmerie, rapportant les propos des rappelés : « *Je respecte le drapeau français mais l'armée je marche dessus. L'Algérie doit rester aux Algériens. Je n'ai pas envie d'aller me battre pour des prunes.* »... [Tromar QUEMENEUR, « Les manifestations de "rappelés"... », *op. cit.*, pp. 423-424]. De son côté, Henri Routhiau nous apprend le fait suivant : « *Le 25 mai* [1956]*, des rappelés font stopper l'express Quimper Paris après son départ de Nantes. Le train est arrêté à 6 reprises par le signal d'alarme à 10 kilomètres de Nantes. Après intervention de la gendarmerie et la neutralisation par la SNCF des freins à air, le train quitte le département à 15 h 40. Deux jeunes gens identifiés comme les fauteurs de troubles ont été remis en gare d'Angers à l'autorité militaire* » [Henri ROUTHIAU, *Rappelés et appelés nantais en Algérie 1956-1957*, ARH, UP Nantes, 2015, texte et annexe 4D-4 : note des Renseignements généraux, page 18].

3 J.-Ch. JAUFFRET, « Le mouvement des rappelés en 1955-1956 », in M. HARBI et B. STORA (dir.), *La Guerre d'Algérie. 1954-2004, la fin de l'amnésie*, Paris, Robert Laffont, 2004, p. 133-160 ; T. QUEMENEUR, « Les manifestations de "rappelés" contre la guerre d'Algérie (1955-1956) ou Contestation et obéissance », *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, t. 88, deuxième semestre 2001, p. 407-427 ; Clément GRENIER, « La protestation des rappelés en 1955, un mouvement d'indiscipline dans la guerre d'Algérie », Le Mouvement social, 2007/I, n°218, pp. 45-61 ; Guy PERVILLE, « La guerre sans nom : appelés et rappelés en Algérie », site de l'auteur (*Pour une histoire de la guerre d'Algérie*), « Chap. II : Les manifestations contre la guerre d'Algérie », 20 février 2007 : « *Une deuxième vague se développa pendant trois mois à la suite des rappels d'avril et mai 1956. La manifestation du 18 mai 1956 à Grenoble fut l'une des plus violentes (une cinquantaine de blessés, autant d'arrestations), mais ne rassembla que quelques centaines de personnes. De plus importantes en réunirent plusieurs milliers, avec la participation d'ouvriers en grève de solidarité, par exemple à Saint-Nazaire le 28 mai et à Firminy le 31 mai* ».

4 Ou, tout au moins, de « détérioration de matériel de transport au service de l'armée »... ou encore « entraves à la circulation du matériel utilisé pour la défense nationale » (cf. infra).

dispose donc, a priori, d'aucune relation particulière ni d'aucun appui syndical ou politique. Le jour même de la manifestation, le préfet du département aura transmis un télégramme au ministère de l'Intérieur afin de rendre compte des événements de Saint-Nazaire ainsi que des incidents survenus à plusieurs reprises sur la ligne Quimper-Paris et il informera, le lendemain, le cabinet du ministre du dépôt d'une plainte par la SNCF pour le sabotage de l'autorail [cf. annexe 2].
Il nous faut noter que le préfet de Loire-Inférieure aura transmis à ses sous-préfets, notamment celui de Saint-Nazaire, les instructions du ministre de la Défense relatives aux sanctions civiles ou militaires contre les auteurs de violences ou de sabotages, durant les transports des rappelés. Il en ressort que les services de police auront l'obligation de « *déférer immédiatement au Parquet militaire, toutes les fois que la chose sera juridiquement possible, les personnes qui se seraient rendues coupables de sabotage ou d'obstacle à la circulation à l'occasion de transport de rappelés* » [5]. Ce qui sera donc le cas du jeune Guy Bézier, jugé par un tribunal militaire.

« Libérez Guy Bézier » ou les enjeux politiques et syndicaux autour d'une libération

Souvenons-nous : Guy Bézier a donc été condamné, en juillet 1956, par un tribunal militaire à 5 ans de prison ferme. Bien que ayant, semble-t-il, agi de lui-même, ce jeune homme sans relations ni appuis évidents va trouver des défenseurs de sa cause qui vont s'efforcer, notamment par des recours juridiques, d'obtenir sinon sa libération ou tout au moins une amélioration du sort qui lui a été fait par la justice militaire. Une note des Renseignements généraux en date du 29 novembre 1956, à destination notamment du préfet, indique qu'une campagne va se dérouler en faveur du jeune condamné. En effet, le secrétaire de l'Union départementale des syndicats CGT-FO (UD CGT-FO) du département, Alexandre Hébert, a publié dans *L'Ouest syndicaliste*, journal syndical, en décembre 1956, un article intitulé « Cellule 433 » :

> « Il faut libérer Guy BEZIER.
> Guy BEZIER, 19 ans, appartient à une famille très pauvre : 8 enfants dont 1 en Algérie et l'autre en Egypte.
> Guy BEZIER occupe la cellule 433 à la prison de Fresnes. Son crime : il a coupé un tuyau à air d'une micheline qui transportait des rappelés. Autrement dit, il a participé à une action contre la guerre d'Algérie. » [6]

Cette note indique que Hébert a l'intention de mener une campagne par l'intermédiaire de communiqués de la presse syndicaliste « *pour réclamer la révision du jugement du tribunal des forces armées de la 3ème région, du 24-7-1956, condamnant le jeune ouvrier nazairien Guy BEZIER à 5 ans d'emprisonnement pour entraves à la circulation du matériel utilisé pour la défense nationale* ». Il est probable, par ailleurs, que le Secours populaire français ait apporté rapidement son soutien au jeune caréneur des Chantiers [7].
Ce que la note des Renseignements généraux ne rapporte pas, et pour cause, c'est la fin de l'article en question du leader CGT-FO :

> « La justice (sic) militaire, toujours expéditive, l'a condamné à CINQ ANS DE PRISON.
> Guy Bézier est un ouvrier nazairien. Il est victime d'une répression imbécile.
> Il est pour le moins singulier qu'un certain nombre de gens, si prompts contre la répression, se taisent devant le cas Guy Bézier.
> En ce qui nous concerne, nous ne nous tairons pas, et nous nous agirons pour la libération de Guy Bézier. » [8]

En tout état de cause, il semble bien que ce soit l'action conjuguée de l'UD CGT-FO de Loire-Atlantique et de la Fédération des Auberges de Jeunesse du même département qui aura pu finalement obtenir la libération du jeune homme emprisonné. L'examen de la presse tant trotskyste qu'anarchiste de cette période permet d'expliciter quelque peu l'action menée en faveur du jeune caréneur nazairien, de même que celui d'un fonds

5 Henri ROUTHIAU, *op. cit.*, annexe 4 D-1, p. 16.

6 *Ibidem*, annexe 4 D-5, pp. 18-19.

7 « Affiche pour réclamer la grâce de Guy Bézier, Saint-Nazaire », *Archives nationales du monde du travail,* fonds « Secours populaire français (SPF) », 1998 020 0390/1-31 (16). Signalons que, par erreur ce dernier document, est répertorié dans le fonds sous l'intitulé « Affiches en faveur de détenus emprisonnés pour avoir refusé de servir sous les ordres du Général Hans Speidel ». Un article de presse publié à l'occasion de la libération de Guy Bézier indique que « *le Secours Populaire Français a pris sa défense dès le lendemain de son arrestation* » [Fonds Ménard, MEN 1 – 7, CHT de Nantes].

8 « Libérez Guy Bézier interné à la Centrale de Rethel », *La Vérité* n°438 du 27 décembre 1956. L'hebdomadaire de la section française de la IVe internationale reprend, en effet, l'article signé d'Alexandre Hébert dans le numéro de décembre 1956 de la CGT-FO, *L'Ouest syndicaliste*.

privé d'archives, conservé au Centre d'histoire du travail de Nantes (CHT) [9]. Fin juillet 1956, est publié, dans *La Vérité des Travailleurs* , un article intitulé « La condamnation du jeune Guy Bézier. Un avertissement » [10]. Le texte, s'il parle effectivement du cas du jeune homme, victime du « *jugement le plus inique en même temps que le plus symbolique* », resitue sa condamnation dans le contexte des manifestations contre les départs des disponibles, avec à la clé des procès devant les tribunaux des Forces armées « *dont les sentences ont une raideur toute militaire* ». Sont évoquées les condamnations de deux rappelés « *qui avaient tiré la sonnette d'alarme d'un train* », en l'occurrence 3 et 4 ans de prison avec sursis [11]. Concernant Guy Bézier, l'hebdomadaire trotskyste estime qu'en « *assénant cette peine massive les juges militaires ont voulu prendre une petite revanche sur un secteur prolétarien à la combativité légendaire* ». Enfin, l'article s'étonne du « *silence* » de l'Humanité qualifié de « *seul quotidien à ne pas reproduite l'information* ». Le même journal publiera un court article, en janvier 1957, sous le titre « Libérez Guy Bézier », soulignant l'action conjointe de l'UD-FO et de la Fédération départementale des Auberges de la Jeunesse en faveur de ce dernier [12]. Un autre journal trotskyste, *La Vérité*, contribua également à médiatiser la cause du jeune ouvrier des Chantiers Navals comme l'action de ses soutiens [13]. En septembre 1956, il publie un article : « Arrachons Guy Bézier des geôles militaires » [14]. L'article parle d'un « *verdict de classe* », témoin de la « *haine de la classe ouvrière* » de la part des juges militaires. Il signale le transfert prochain de Guy à Paris, où il devrait passer devant un deuxième tribunal militaire du fait de la cassation du premier jugement. Il conclut en insistant sur la nécessité d'arracher « *des geôles militaires* » Guy Bézier qualifié de « *jeune camarade* » et « *considéré comme un travailleur honnête* ».

Le même journal publiera deux autres articles consacrés à la cause du jeune ouvrier incarcéré, en date des 20 et 27 décembre 1956. Le premier est intitulé « Libérez Guy Bézier ». Il nous apprend quelques éléments intéressants. Il reprend les circonstances de l'arrestation de l'intéressé mais sans mentionner les faits dont il fut accusé et insiste sur sa solitude, sa situation des plus modestes, son milieu familial ainsi que sur son absence d'adhésion syndicale ou politique, son « *inorganisation* » étant alors jugée comme « *un symptôme et une indication de l'état d'esprit général* ». On apprend que Guy aurait été dénoncé, qu'il est alors à la Centrale de Rethel dans les Ardennes, en provenance de Fresnes. L'article s'interroge sur « *la carence des grandes organisations ouvrière et démocratiques* », en dehors de l'action conjointe de l'UD-FO comme de la Fédération des AJ de la Loire-Inférieure. Il appelle du reste à contribuer à la collecte de la Fédération des AJ, en communiquant les coordonnées du C.C.P. de Michel Barthuel, ajiste nazairien. Le second, à une semaine d'intervalle et que nous avons déjà évoqué, à l'égard du « *silence de la presse* » comme de l'absence de soutien, hormis ceux déjà connus, à son égard, lui qui n'est ni un intellectuel, ni un parlementaire ni une « conscience ». Les grands titres de presse, dont l'Humanité, sont vertement critiqués alors qu'ils ont mené campagne pour d'autres, en l'occurrence Léo Figuères ou le professeur Mandouze, à présent libérés. L'article signale la nécessité d'aider financièrement les Auberges de Jeunesse de Loire-Inférieure et cite en exemple l'article d'Alexandre Hébert paru dans *L'Ouest syndicaliste* , article cité *in extenso* [15].

Ce dernier fit paraître dans La Commune, journal du Comité de liaison et d'action pour la démocratie ouvrière (CLADO) [cf. annexe n° 4], en avril 1957, un article intitulé « Une manifestation de solidarité ouvrière » consacré au « Comité départemental pour la libération de Guy Bézier », article assorti du manifeste du dit comité [16]. Il explicite le sens de cette démarche limitée au seul cas du jeune caréneur. Il indique qu'à la simple lecture de la liste des signataires du manifeste, signataires composant le comité provisoire, on peut constater que le comité « *n'a pas accepté de s'élargir à des dirigeants staliniens* », lesquels avaient déclaré précédemment « *qu'ils ne pouvaient se solidariser du cas GUY BEZIER parce qu'il s'agissait là d'un geste individuel* ». Cependant du fait de la mobilisation départementale en faveur de celui-ci, ces « staliniens » ont « *décidé d'opérer un virage et de parler de ce jeune métallo* »... Mais il n'est pas question évidemment de laisser ces derniers s'emparer de cette cause. Le comité regroupe essentiellement

9 Fonds Ménard, MEN 1 – 7, « Mobilisation pour la libération de Guy Bézier (1956) », CHT de Nantes. Ce fonds d'archives est celui qui a été déposé au CHT par Jean-Claude Ménard, militant ajiste de Couéron.

10 « La condamnation du jeune Guy Bézier. Un avertissement », *La Vérité des Travailleurs*, 2e quinzaine de juillet 1956, n°45.

11 On se souviendra que, lors des incidents sur la ligne Quimper-Paris en date du 25 mai 1956, deux jeunes gens identifiés comme les fauteurs des troubles furent appréhendés et remis alors aux autorités militaires en gare d'Angers. Le train avait été stoppé à six reprises, par l'intermédiaire du signal d'alarme [cf. note 2].

12 « Libérer Guy Bézier », *La Vérité des...*, *op. cit.*, n°54, 1ère quinzaine de janvier 1957.

13 Après la scission de 1952, le groupe autour de Pierre Lambert conserve le titre du journal *La Vérité*. Le PCI, constitué autour de Pierre Franck, lance alors la publication de *La Vérité des travailleurs* qui paraîtra d'août 1952 à mai 1962 avant de se transformer en *L'Internationale* [source : site *RaDAR* (Rassembler, diffuser les archives des révolutionnaires)].

14 « Arrachons Guy Bézier des geôles militaires », *La Vérité*, *op. cit.*, n° 422, 14 septembre 1956.

15 « Libérez Guy Bézier interné à la Centrale de... », *op. cit.*

16 Alexandre HEBERT, « Une manifestation de solidarité ouvrière », *La Commune*, n°1, avril 1957, bulletin du CLADO.

des militants syndicaux FO et des militants ajistes. On note la présence en son sein du député Jean Guitton, de Michel Barthuel, son secrétaire, un ajiste, de Jean-Claude Ménard ou encore de Paul Malnoë, responsable syndical FO de Saint- Nazaire.
Dans un autre journal, *Le Monde Libertaire* , également d'avril 1957, un article, signé de Félix Bide [17], traite donc également du cas de Guy et du soutien qu'il a reçu comme de celui qu'il n'a pas eu... On y apprend que « *le pourvoi en Cassation vient d'être rejeté* » et que le seul espoir réside alors dans une remise de peine qu'accorderait le Président de la République. Félix Bide souligne l'action en faveur du jeune homme, responsable d'un acte spontané, action d'un comité « *composé de gens pour qui la forêt ne cache pas l'arbre* ». L'auteur de l'article fait référence alors à un texte daté du 7 août 1956, publié dans un quotidien local, émanant du bureau du syndicat CGT des métaux de Saint-Nazaire, rendant, selon lui, le jeune Guy « *seul responsable de l'acte à lui imputé* ». Félix Bide cite, en effet, un passage notant le caractère individuel de l'acte, caractère que le bureau « *a toujours réprouvé* ». Cependant « *Le Bureau du Syndicat a décidé de lancer une grande campagne pour obtenir la libération de Guy* », de telle sorte que « *toutes les organisations et tous les hommes épris de justice* » furent appelés « *à* [se] *constituer en comité de défense de Guy Bézier* », comité dont le siège serait provisoirement à la Bourse du travail CGT. L'auteur, soulignant l'existence hypothétique de ce comité, brocarde l'attitude du syndicat CGT des métaux et insiste sur des cas analogues à celui de Bézier « *où les turbulents firent l'objet de plus de sollicitude de la part de l'état-major stalinien* »... Mais « *il est vrai que* [Guy Bézier] *n'était pas un contrevenant d'obédience* » ! Félix Bide termine son article en annonçant qu'on vient d'apprendre au dernier moment la libération de Guy Bézier, lequel aurait quitté la prison d'Oermingen [18] dans laquelle il était détenu depuis huit mois.
L'examen des documents consacrés à ce dernier dans les archives du Centre d'histoire du travail de Nantes (CHT), au sein du fonds Ménard précité, révèle, à la décharge du journal *L'Humanité*, un petit article intitulé « Liberté provisoire pour Guy Bézier » (n.d.) qui réclame, outre la liberté provisoire du condamné, la révision de son procès devant un tribunal civil et demande aux lecteurs du quotidien d'écrire au Président de la Cour de Cassation afin de réclamer la cassation du précédent jugement du tribunal militaire, la Cour siégeant ce même mois.
Un autre article, provenant peut-être d'une publication de l'Union des travailleurs CGT (?), et donc sans doute d'avril 1957, annonce la libération imminente du jeune homme, soulignant l'action précoce en sa faveur du Secours populaire comme l'intensification de l'action en sa faveur plus récemment, avec « *les protestations des milieux les plus divers* », sans plus de précision. Dans ces mêmes archives, se trouve le manifeste que nous avons déjà évoqué et issu du Comité départemental pour la libération de Guy Bézier avec les signataires du Comité provisoire [cf. annexe n°3]. Ce document fut imprimé par l'imprimerie spéciale du journal de l'UD-FO de Loire-Atlantique, *L'Ouest syndicaliste* . On peut également y découvrir une convocation datée du 8 avril [1957] à une réunion du comité et qui fait mention dans son ordre du jour d'une demande d'adhésion de personnalités communistes, laquelle réunion fut annulée du fait de la libération de Guy. Enfin, un courrier du même comité signé de son secrétaire, Michel Barthuel, invite ses membres à un vin d'honneur en l'honneur du libéré et prévu le 1er mai [1957], courrier qui signale la visite de Guy Bézier « *venu remercier le Comité départemental de ce qu'il a fait pour lui* », le jeune homme devant partir au service militaire le 2 mai.

Alexandre Hébert et l'action directe

En 2005, la revue *Agone* a publié un numéro consacré au syndicalisme et à ses armes [19]. Ce numéro a été réalisé en collaboration avec le Centre d'Histoire du Travail de Nantes (CHT) et coordonné par Christophe Patillon. Un dossier a été consacré aux grèves de 1955 à Saint-Nazaire et à Nantes et un article, signé du même Christophe Patillon, est intitulé « "Masses" & "dirigeants" [20]. Le conflit de 1955 analysé par les Unions départementales (UD) CGT, CFTC et FO de Loire-Atlantique ». Pour ce qui est de l'UD CGT-FO de Loire-Atlantique, l'auteur s'est appuyé sur les déclarations de son secrétaire général, Alexandre Hébert alors

17 Le *Dictionnaire des militants anarchistes* indique, concernant Félix Bide : « *Dans les années 1950, Félix Bide était membre de la CNTF* [Confédération Nationale du Travail de la Fédération anarchiste] *à Saint-Nazaire et collaborait au mensuel édité par la FA* [Fédération anarchiste], *Le Monde Libertaire* ». Félix BIDE, « Guy Bézier... », *Le Monde Libertaire n°27*, avril 1957, Fédération Anarchiste. Félix Bide a fait partie du Comité départemental pour la libération de Guy Bézier.

18 Oermingen est une petite ville du Bas-Rhin située au nord de Sarre-Union et à l'est de Sarreguemines. Guy Bézier est également signalé comme détenu à la Centrale de Rethel, située dans les Ardennes françaises.

19 *Le syndicalisme et ses armes*, Revue *Agone* n°33, 2005, dossier II « Les grèves de 1955 à Saint-Nazaire & Nantes ».

20 Ibidem, pp. 107-122, dont, en particulier, pp. 119-122 pour ce qui concerne l'UD CGT-FO et l'action de son secrétaire général. Les citations qui suivent, sauf indication contraire, sont extraites de l'article de Christophe Patillon.

« *personnage jeune, atypique et se définissant comme anarcho-syndicaliste* » [21]. On peut noter que pour construire l'appareil de l'Union départementale, ce dernier s'appuiera sur de jeunes militants « *issus pour beaucoup des Auberges de jeunesse, très influencés par l'anarchisme* ». On comprend mieux ainsi le rôle joué par des militants ajistes et leur fédération départementale dans le comité de soutien au jeune caréneur nazairien. Avec ceux-ci, le jeune secrétaire se sera investi dans les grèves de 1953, indiquant lui-même qu'alors comme en 1955, il était « *jusqu'au-boutiste* », prônant alors l'action directe ainsi parée « *de toutes les vertus* ». Dès 1954, des proches de Hébert, au sein du « Comité nantais pour l'unité d'action » avaient contacté les unions départementales afin de réaliser cette unité d'action [22]. L'Union locale de Nantes, aux mains des anarchistes et des trotskystes, prônait l'action directe, se refusant à toute condamnation « *a priori et par principe* [d']*une forme d'action susceptible de servir les intérêts des salariés* » [23].
Les vertus de l'action directe du syndicalisme révolutionnaire furent exaltées en leur temps par des hommes comme Emile Pouget, au début du XX^{e} siècle, y compris le sabotage [24]. Comme l'a rappelé récemment Jean Ferrette « *l'action illégale est à l'origine du syndicalisme : illégalité des organisations et des moyens utilisés, de la grève au sabotage* » [25]. On peut tenter de définir l'action directe comme suit :

> « Action individuelle ou collective ; exercée contre l'adversaire social par les seuls moyens de l'individu ou du groupement. L'action directe est, en général, employée par les travailleurs organisés oules individualités évoluées par opposition à l'action parlementaire, aidée ou non par l'Etat. L'action parlementaire ou indirecte se déroule exclusivement sur le terrain légal par l'intermédiaire des groupes politiques et de leurs élus. L'action directe peut être légale ou illégale. Ceux qui l'emploient n'ont pas à s'en préoccuper. C'est avant tout, et sur tous les terrains, le moyen d'opposer la force ouvrière à la force patronale.La légalité n'a rien à voir dans la solution des conflits sociaux. C'est la force seule qui les résoud. L'action directe n'est pas cependant nécessairement violente, mais elle n'exclut pas la violence. Elle n'est pas, non plus, forcément offensive. Elle peut parfaitement être défensive ou préventive d'une attaque patronale déclenchée ou sur le point de l'être, d'un lock-outpartiel ou total, par exemple, déclaré ou susceptible de l'être à brève échéance. » [26]

Comme le souligna en son temps Emile Pouget, l'action directe pouvait se traduire « *par des actes qui* [pouvaient] *être anodins, comme aussi ils* [pouvaient] *être très violents* » car c'était alors « *une question de nécessité, simplement* » [27].

Au total , et au vu des documents qu'il nous a été possible de consulter - outre le fait que cette affaire se terminera finalement plutôt bien pour son principal protagoniste, le jeune Guy Bézier, condamné initialement très lourdement pour l'exemple, visiblement, et après une détention carcérale de dix mois environ - on peut constater que la défense de son cas aura été l'occasion notamment pour Alexandre Hébert comme pour ses amis, trotskystes ou anarcho-syndicalistes, de s'en saisir en raison, en particulier, des réticences, pour le moins, du syndicat CGT des métaux nazairien à se mobiliser réellement pour ce jeune homme, « *inorganisé* », c'est-à-dire non syndiqué, ainsi que non politisé apparemment. Cette affaire permettra ainsi à Hébert de souligner l'attitude partisane et opportuniste de ceux qu'il désigne comme « *les staliniens* », ainsi qu'à son camarade Félix Bide de souligner dans son article d'avril 1957 du Monde Libertaire qu'il n'était pas question de laisser « *les mouches de notre coche* […] *perdre Guy Bézier après l'avoir renié* » car ce dernier n'avait alors « *que faire de la palme du martyre* » car ne voulant que sortir de prison.
Au vu de l'enthousiasme manifesté par le secrétaire général de l'UD CGT-FO et par ses proches, notamment ajistes, à l'égard de l'action directe au service de la lutte ouvrière, on comprend que ceux-ci n'auront eu aucune hésitation à défendre Guy Bézier, « *victime expiatoire* », et d'autant plus facilement que son geste, certes illégal, n'avait eu aucune conséquence humaine facheuse alors même qu'il fut condamné à une lourde

21 Hébert, né le 4 mars 1921, a accédé au poste du secrétariat général en 1947 (ou 1948), poste qu'il conservera jusqu'en novembre 1992, passant alors le relais... à son fils Patrick. Il avait donc 26 ans en 1947, et 34 ans en 1955.
22 Le courrier adressé aux unions départementales fut signé de cinq militants CGT et de cinq autres, appartenant à FO.
23 Les mots d'ordre « action directe » et « unité d'action » entraineront une réaction de la part du camp des réformistes au sein de FO avec une tentative, infuctueuse, lors du congrès de l'UD CGT-FO en 1956, d'évincer Hébert de son poste...
24 Emile POUGET, « Le sabotage », *Le syndicalisme et ses...*, *op. cit.*, p. 16. Emile Pouget (1860-1931), dit le Père peinard, en référence au journal qu'il fonda, célèbre anarchiste, fut secrétaire général-adjoint de la CGT. Selon les anarchistes, l'action directe permettait, seule, de poursuivre par elle-même l'amélioration du sort des travailleurs.
25 Jean FERRETTE, « Au-delà de l'action directe et de l'intitutionnalisation, les conseillers du salarié », *Travail et Emploi* n°122, avril-juin 2010, p. 54.
26 Pierre BESNARD, article « L'action directe », *Encyclopédie anarchiste* de Sébastien FAURE. Disponible sur http://www.encyclopedie-anarchiste.org/articles/a/actiondirecte.html
27 Emile POUGET, « Les caractères de l'action directe », *Le syndicalisme et ses...*, *op. cit.*, p. 11 [texte paru en 1909 dans *L'Almanach de la Révolution*].

peine. Dans *L'Ouest syndicaliste*, en décembre 1956, Alexandre Hébert écrivait en parlant du geste de Guy Bézier : « *Son crime : il a coupé un tuyau à air d'une "micheline" qui transportait des rappelés. Autrement dit il a participé à une action contre la guerre d'Algérie* ». Dès octobre 1955 [cf. annexe n°5], Alexandre Hébert écrivait : « *A la violence patronale ont répondu les violences ouvrières. Vivent les violences ouvrières* » et y compris donc ensuite contre la violence d'Etat... [28]

28 Alexandre HEBERT, « A Nantes sous le signe de l'unité révolutionnaire, violences ouvrières et patronales », *Le Monde libertaire* n°11, octobre 1955, in *Le syndicalisme et ses...*, *op. cit.*, « Paroles d'acteurs », p. 147.

Annexe n°1

Les effectifs de l'armée française en Algérie et le rappel des disponibles en 1955 et 1956 [29]

Les effectifs de l'armée française en Algérie et ceci à partir du 1er novembre 1954, date considérée habituellement comme le début du conflit algérien avec la « Toussaint rouge », vont considérablement augmenter et ceci très rapidement [30]. Fin 1954, l'armée dispose alors que de 80 000 hommes, dont 50 000 pour l'armée de terre, et seuls 6000 d'entre-eux seraient alors « *disponibles pour des opérations de combat* ». Mais les effectifs vont alors évoluer très vite : 100 000 hommes en juin 1955, 190 000 en mars 1956 pour arriver à 390 000 hommes en août 1956, soit une augmentation de 290%, par rapport à juin 1955. A la fin de l'année 1957, les effectifs atteindront 415 000 hommes pour les seules forces terrestres.
Le tableau qui suit montre l'évolution des effectifs de l'armée de terre en Algérie durant les années 1955 et 1956 :

Effectifs	1er janvier	1er juillet	1er octobre	1er décembre
Année 1955	66238	101636		169599
Année 1956	180541	319861	404287	340551

Le tableau qui suit montre la situation des effectifs de l'armée française au 20 juin 1957 :

Type	Effectifs
Armée de Terre	366000
Armée de l'Air spécifique	31000
Armée de l'Air à pied	1000
Marine spécifique	9000
Marine à pied	3000
Gendarmerie	11500
Total	421500

Alban Mahieu nous explique qu'au cours de l'année 1955, les effectifs tripleront en Algérie, ceci, pour partie, du fait du retour du corps expéditionnaire français d'Extrême-Orient mais également du fait du départ d'unités métropolitaines ainsi que de celui des FFA, venant donc d'Allemagne de l'Ouest [31]. Le même nous indique que la baisse des effectifs constatée début décembre correspond « *à des libérations de rappelés et surtout de personnels d'origine tunisienne et marocaine* », lesquels sont alors dégagés de toute obligation militaire à l'égard de la France « *puisque leurs pays respectifs accèdent à l'indépendance* ». Si le même auteur nous dit que, au 1er décembre 1955,« *les personnels présents en Algérie ne comprennent pas encore d'appelés* » (?), Guy Pervillé, de son côté, indique bien que « *l'Algérie étant considérée comme un groupe de départements français, une partie du contingent métropolitain y était normalement affectée pour y faire son service militaire* » [32].

29 Les chiffres d'effectifs indiqués dans cette annexe sont extraits d'un chapitre de l'ouvrage *Militaires et guérillas dans la guerre d'Algérie* dans sa réédition de 2012 [Alban MAHIEU, « Les effectifs de l'armée française en Algérie (1954-1962), *Militaires et guérillas dans la guerre d'Algérie*, Jean-Charles JAUFFRET et Maurice VAÏSSE (dir.), éd. André Versaille, 2012 (rééd.), pp. 33-34 (éd. Complexe, 2001)].

30 Selon Guy Pervillé, l'augmentation des effectifs fin 1955 et début 1956 fut très rapide : « *Informé à l'avance des préparatifs insurrectionnels, le gouvernement de Pierre Mendès-France décida dès le 1er novembre 1954 l'envoi de renforts (parachutistes, gendarmes mobiles, CRS) qui portèrent rapidement les effectifs à 65.000 hommes en novembre 1954, puis à 80.000 au début de 1955 (dont la moitié seulement étaient opérationnels). Par la suite, le retour d'Indochine d'unités aguerries renforça encore les moyens d'intervention.* » [Guy PERVILLE, *La guerre sans nom : appelés et rappelés en Algérie*, brochure éditée en février 1992 (à l'intention des professeurs d'histoire des lycées), publié le 20 février 2007 sur le site Internet de l'auteur].

31 Cf. Hélène PERREIN-ENGELS, *La présence militaire française en Allemagne de 1945 à 1993. Etude de géographie humaine*, thèse de Géographie-Aménagement, François REITEL (dir.), Université de Metz, 1994, p. 194, en particulier. L'auteure signale le départ de trois divisions basées en Allemagne pour l'Algérie.

32 Guy PERVILLE, *La guerre sans nom...*, *op. cit.* L'historien cite d'ailleurs le cas de trois appelés tués à Batna et à Khenchela le 1er novembre 1954.

Le même explique que « *le gouvernement d'Edgar Faure décida les premiers rappels de disponibles (réservistes ayant terminé leur service militaire depuis moins de trois ans) en vertu de la loi du 31 mars 1928. Le décret du 21 mai 1955 permit le rappel des membres du contingent 1953-2 qui résidaient en Algérie. Puis, après la sanglante insurrection qui éclata le 20 août 1955 dans le Nord Constantinois et dans l'Atlas marocain, les décrets du 24 et du 28 août rappelèrent tout le contingent 1953-2 (conscrits nés entre le 16 novembre 1932 et le 5 mars 1933), et maintinrent sous les drapeaux le contingent 1954-1 (conscrits nés entre le 6 mars et le 31 août 1933) qui était libérable à partir du 1er novembre 1955. Tous les officiers et sous-officiers de réserve nécessaires à leur encadrement pouvaient être rappelés, quelle que fût leur classe* ». Il ajoute par ailleurs que, pour faire face au mécontentement, « *le gouvernement décida en novembre 1955 de limiter à quatre mois la prolongation du service militaire, en libérant les rappelés à la fin de l'année et les maintenus aux environs du 1er mai 1956* ». Lors de la campagne législative le Front républicain s'était engagé à libérer « *le plus tôt possible* » et le nouveau gouvernement, présidé par Guy Mollet, « *tint ces promesses en libérant le contingent 1954-1 à partir du 1er mars 1956, mais il maintint le 1954-2* ». Mais, pour répondre aux demandes de renforts de l'état-major d'Alger comme du ministre résidant Robert Lacoste, « *le décret du 12 avril 1956 décida le rappel du contingent 1953-1 (conscrits nés entre le 28 juin et le 15 novembre 1932), puis des contingents 1952-1 et 2, et maintint sous les drapeaux le contingent 1955-1. Le rappel du contingent 1953-1 fut immédiat, celui du 1952-2 (conscrits nés entre le 1er février et le 27 juin 1932) fut annoncé le 12 mai* » [33].

Guy Pervillé précisera que le contingent maintenu en août 1955 (1954-1) comptait alors 100 000 hommes au moins dont 77 000 dans l'armée de terre, soit les ¾ de l'effectif. Le contingent rappelé au même moment (1953-2) comptait quant à lui plus de 75 000 hommes, dont 60 000 dans l'armée de terre, les 8/10e donc.

On peut estimer que les rappels d'avril et mai 1956 concernaient alors à peu près 200 000 disponibles. Si l'on en croit les mémoires de l'ex-général Salan, les rappelés de 1956 auraient fourni un contingent estimé à 150 000 hommes [34].

33 *Ibidem*. Guy Pervillé d'ajouter : « *De nouveau, des manifestations de mécontentement incitèrent le gouvernement à limiter à six mois la durée des rappels, en libérant les rappelés entre la mi-octobre et la fin décembre 1956. Mais il compensa la baisse des effectifs en prolongeant davantage la durée effective du service militaire : sans en modifier la durée légale, qui resta fixée à 18 mois, le ministre de la défense nationale joua sur le délai de disponibilité pour maintenir les contingents sous les drapeaux pendant 24, puis 27, puis 30 mois. Le Monde du 29 janvier 1957, annonçant les dates de libération des maintenus du contingent 1954-2, constatait que ces jeunes gens auraient ainsi accompli entre 29 mois et demi et 30 mois de service.* »

34 *Fin d'un empire*, Tome 3, Presses de la Cité, 1972, p 52 [cité par Guy Pervillé].

Annexe n°2
Les rapports du préfet de Loire-Inférieure sur la manifestation du 28 mai 1956

Télégramme informant le ministre de l'intérieur des incidents de St-Nazaire

Sources : Archives Départementales de Loire Atlantique
ADLA 213 W 264

4D-3 « TELEGRAMME OFFICIEL

Nantes le 28 mai 1956
PREFET à MINISTRE INTERIEUR
- Cabinet
- Direction générale de la sûreté Nationale PARIS
IGAME -3ème Région RENNES
Objet : Incidents à l'occasion du départ des disponibles. stop
A l'occasion du départ de nombreux disponibles certains incidents se sont produits dans le département de Loire-Inférieure stop
PRIMO. A ST-NAZAIRE stop A l'appel de la CGT et du Comité Nazairien pour une solution pacifique du problème algérien deux meetings se sont tenus à ST-NAZAIRE à l'issue desquels un rassemblement de 2500 à 3000 personnes a été observé devant la gare stop a l'heure où l'autorail devait s'ébranler les manifestants, contenus devant la gare par le service d'ordre, sont parvenus à s'infiltrer sur les voies et ont empêché le départ stop Les forces placées en réserve sont intervenues aussitôt et ont dégagé immédiatement avec des grenades lacrymogènes stop La motrice ayant été sabotée et les voies obstruées en certains endroits éloignés de la gare le convoi n'a pu démarrer qu'avec une heure et demie de retard stop Dans les heurts quelques blessés légers de part et d'autre stop Dans l'après-midi une manifestation de protestation forte de 5 à 600 personnes s'est déroulée stop Une délégation a été reçue par le Maire de St-Nazaire et s'est présentée ensuite à la Sous-Préfecture où elle a été éconduite sans difficulté stop
SECUNDO Dans le département des perturbations ont été apportées à la circulation des trains réguliers par les rappelés qui y avaient pris place stop Les trains Quimper-Paris et Paris-Quimper notamment, entrés dans le département avec d'importants retards, ont été bloqués à différentes reprises par le fonctionnement des signaux d'alarme ou des freins à main stop. Les convois ont toutefois pu être acheminés sous la protection de pelotons de gendarmerie.
TERTIO A Nantes l'embarquement des rappelés s'est effectué sans manifestations ni incident stop Rapport détaillé suit.
FIN
Le Préfet »

Lettre du Préfet au ministre de l'intérieur concernant le sabotage d'un autorail

Sources : Archives Départementales de Loire Atlantique
ADLA 213 W 264

4D-2 « Le Préfet de Loire-Inférieure
à Monsieur le Ministre de l'Intérieur (cabinet)
Paris
Objet : Situation à Saint-Nazaire après les incidents du 28 mai
Refer : Mon rapport du 29 mai 1956
Comme suite à mon rapport cité en référence, j'ai l'honneur de vous rendre compte, à titre d'information que les services de la SNCF ont déposé plainte pour sabotage de l'autorail dont il est fait état dans mon rapport.
Une enquête a été ouverte par la Police Judiciaire dont je ne manquerai pas de vous faire connaître la conclusion.
En ce qui concerne les ouvriers qui ont participé à la manifestation, diverses mesures ont été arrêtées, les concernant, par les directions des entreprises. »

Source : Henri ROUTHIAU, *Rappelés et appelés nantais en Algérie 1956-1957*, ARH, UP Nantes, 2015, Annexes, pp. 16-17.

Annexe n°3
Le manifeste du Comité départemental pour la libération de Guy Bézier

Recto

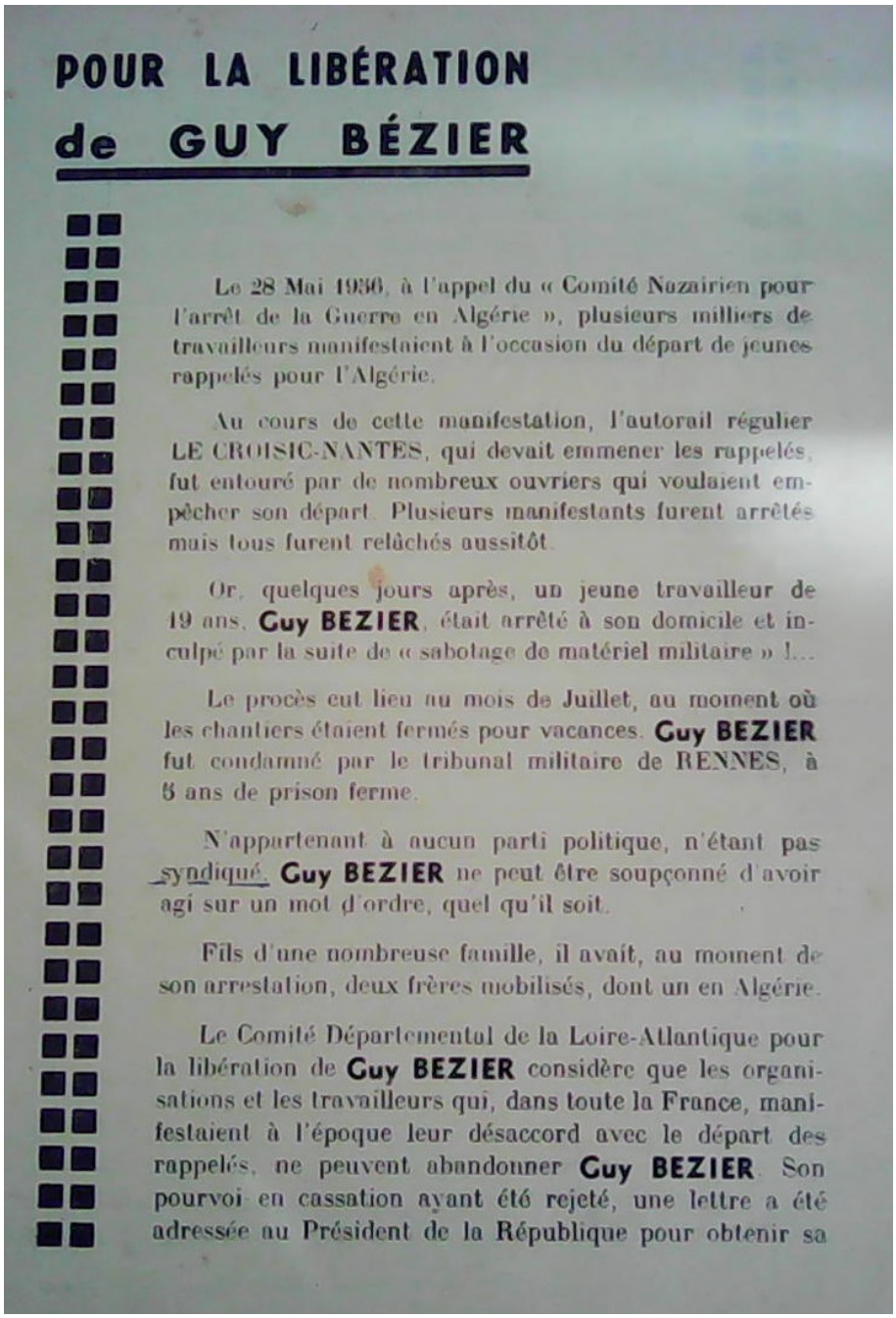

POUR LA LIBÉRATION de GUY BÉZIER

Le 28 Mai 1956, à l'appel du « Comité Nazairien pour l'arrêt de la Guerre en Algérie », plusieurs milliers de travailleurs manifestaient à l'occasion du départ de jeunes rappelés pour l'Algérie.

Au cours de cette manifestation, l'autorail régulier LE CROISIC-NANTES, qui devait emmener les rappelés, fut entouré par de nombreux ouvriers qui voulaient empêcher son départ. Plusieurs manifestants furent arrêtés mais tous furent relâchés aussitôt.

Or, quelques jours après, un jeune travailleur de 19 ans, **Guy BEZIER**, était arrêté à son domicile et inculpé par la suite de « sabotage de matériel militaire » !...

Le procès eut lieu au mois de Juillet, au moment où les chantiers étaient fermés pour vacances. **Guy BEZIER** fut condamné par le tribunal militaire de RENNES, à 5 ans de prison ferme.

N'appartenant à aucun parti politique, n'étant pas syndiqué, **Guy BEZIER** ne peut être soupçonné d'avoir agi sur un mot d'ordre, quel qu'il soit.

Fils d'une nombreuse famille, il avait, au moment de son arrestation, deux frères mobilisés, dont un en Algérie.

Le Comité Départemental de la Loire-Atlantique pour la libération de **Guy BEZIER** considère que les organisations et les travailleurs qui, dans toute la France, manifestaient à l'époque leur désaccord avec le départ des rappelés, ne peuvent abandonner **Guy BEZIER**. Son pourvoi en cassation ayant été rejeté, une lettre a été adressée au Président de la République pour obtenir sa

Verso

grâce. Tout doit être fait pour que cette mesure intervienne le plus vite possible.

Le Comité Départemental est composé de personnalités venues d'horizons divers. Le Comité est totalement indépendant de toute formation politique et se donne pour seule tâche, en se plaçant sur un plan strictement humain, d'obtenir que **Guy BEZIER** soit rendu à la liberté.

Le Comité demande à la population de s'associer à son œuvre.

COMPOSITION DU COMITE PROVISOIRE :

Jean GUITTON	—	Député	—	Saint-Nazaire
Paul MALNOE	—	Métallurgiste F O	—	Saint-Nazaire
Michel BARTUEL	—	Ajiste	—	Saint-Nazaire
Guy MENEZO	—	Militant F O	—	Saint-Nazaire
André HAZO	—	Maire de	—	Trignac
HEBERT	—	Militant F O	—	Nantes
LELOUP	—	Adjoint au Maire de	—	Trignac
MARTIN	—	Militant S N I	—	Nantes
GERNIGON	—	Militant F O	—	Nantes
NORANGE	—	Université Populaire	—	Saint-Nazaire
BERCEGEAIS	—	Municipal F O	—	Nantes
JARNAUD	—	Militant F E N	—	Saint-Nazaire
MORANDEAU	—	Militant laïque	—	Coueron
HUMBERT	—	Municipal F O	—	Coueron
COIGNAUD	—	Métallurgiste F O	—	Nantes
CARDINAL	—	Militant F E N	—	Nantes
BOUYER	—	Militant Ajiste	—	Nantes
PENARD	—	Alimentation F O	—	Nantes
MARTEAU	—	Militant F E N	—	Nantes
FASA	—	Cheminot F O	—	Nantes
CHENEAU	—	Militant laïque	—	Coueron
MENARD J.-Cl.	—	Militant Ajiste	—	Coueron
BIDE	—	Militant laïque	—	Saint-Nazaire
ASTRE	—	Militant F E N	—	
HELOU François	—	Militant F O	—	Nantes
DELANOE Guy	—	Ajiste	—	Nantes
BOUTHEMY	—	Instituteur	—	Nantes
ROUILLARD	—	Ajiste	—	Coueron
COIFFARD	—	Ajiste	—	St-Julien-de-Concelles
VINCENT	—	Ecole Technique	—	Saint-Nazaire
THOMAS	—	Instituteur	—	St-Julien-de-Concelles
BETY	—	Militant F O	—	Le Pellerin

Pour toute correspondance et envois de fonds, s'adresser à :

Michel BARTUEL, 63, Rue Henri-Gauthier, St-Nazaire - **C.C.P. 2104-12 Nantes**

Imprimerie Spéciale de « L'Ouest-Syndicaliste » - Nantes

Source : Fonds Ménard, MEN 1 – 7, CHT de Nantes

Annexe n°4
A propos du CLADO et du journal La Commune

« Un Appel pour la libération du mouvement ouvrier est lancé fin 1956 par des « *militants politiques et syndicaux, socialistes, adhérents du PCF, trotskystes, nouvelle gauche, syndicalistes, inorganisés* ». Les signataires [voir Tableau 2 ci-dessous] réaffirment leur opposition à la guerre d'Algérie, l'expédition franco-anglaise en Égypte et l'agression russe en Hongrie.
Ils définissent les bases de leur action: 1) « *les capitalistes doivent payer eux-mêmes les frais de leur politique* »; 2) « *les travailleurs doivent se libérer de tous les "appareils" bureaucratiques* »; 3) « *le droit des peuples à disposer d'eux-même* ». Opposés à l'impérialisme et à la bureaucratie, ils proposent la constitution du CLADO qui doit garantir à ses membres leur appartenance politique et préserver son indépendance à l'égard des appareils, des États et gouvernements. Il ne doit pas se substituer aux divers regroupements des travailleurs « *pour retrouver la voie vers la Révolution Socialiste* ». Une assemblée de bilan se tient le 20 décembre 1956 (1). 200 signatures individuelles ou collectives sont comptabilisées. La discussion est orienté vers la création d'un journal. Une assemblée générale permet d'apprendre que 10 comités locaux sont organisés en province. Celui de Dijon est initié par des « *jeunes militants qui ont quitté le PCF au moment de la Révolution Hongroise* » (2). Ruff intervient sur la question du journal pour lequel il propose un titre, « *La Commune* », pour son contenu révolutionnaire et l'expression de la démocratie ouvrière. Lambert abonde dans son sens et affirme que sans le CLADO, « *les ouvriers se feront battre par les appareils* ». Une réunion publique du CLADO est organisée le 14 juin 1957 à Paris (3). Sous la présidence de Ruff, une discussion s'ouvre. Lambert défend « *La Commune* » » en tant que « *tribune libre des questions syndicales et des luttes ouvrières* ». Clavel, pour « *La Nation socialiste* », dénonce les mensonges de la presse qui veut faire croire à l'inexistence du MNA. »

(1) CERMITRI, Fonds Messali Hadj, Lettre de P. Ruff pour le CLADO (Paris, 21 janv. 1957).
(2) CERMITRI, carton « La Commune », Compte-rendu de l'assemblée générale du CLADO du 10 février 1957 réalisé par P. Broué.
(3) *La Vérité*, 21 juin 1957.

H. Baratier, Benayoum, J. Blois, A. Breton, P. Bossut, A.-J. Capocci, J. Cassou, R. Chéramy, Clusan, Cordier, Y. Dechézelles, P. De Massot, J. Duvignaud, R. Dumont, F. Harding, J. Harding, A. Hébert, Y. Jouffa, P. Lambert, Lamizet	J. Lefebvre, G. Legrand, L.-P. Letonturier, R. Lucente, M. Pivert, D. Martinet, Martinais, D. Mascolo, E. Morin, N. Pennetier, D. Renard, J. Ribes, Richard, J. Rous, P. Ruff, L. Schwartz, E. Thomas, J. Vente, M. Vessilier, G. Walusinski.

Tableau 2 : 40 premiers signataires de l'appel pour la libération du mouvement ouvrier (fin 1956)

Source : Nedjib SIDI MOUSSA, « Face à la guerre d'Algérie: transactions anticoloniales et reconfigurations dans la gauche française », Diacronie [Online], N° 9, 1 | 2012, documento 9, Messo online il 29 gennaio 2012, consultato il 09 aprile 2016. URL : http://diacronie.revues.org/3002 ; DOI : 10.4000/diacronie.3002

Annexe n°5
« *Vivent les violences ouvrières* »

Dans son article précité [35] Alexandre Hébert écrivit :

> « Le grand mérite des ouvriers nazairiens restera d'avoir, en dépit de la pression exercée par les appareils syndicaux, remis en honneur des méthodes d'action directe que certains croyaient définitivement ensevelies sous des années de "légalisme syndical".
> Les travailleurs ressentent avec amertume, désespoir et colère, l'inanité des actions qu'ils ont menées dans "le calme et la dignité". Ils passent à la révolte ouverte accompagnée de violences. Ils renouent ainsi avec la tradition anarcho-syndicaliste et rejettent brutalement le joug des organisations politisées. Celles-ci ne s'y sont pas trompées et on assiste à une remarquable "unité d'action" de toutes les bureaucraties politico-syndicales pour... condamner l'action ouvrière. »

Hébert, alors, de citer un article, finalement repris par... Force ouvrière et, dans lequel, François Blancho, maire socialiste de Saint-Nazaire, jugeait qu'il serait préférable à l'avenir que puissent se dérouler de franches et loyales discussions, arguments et chiffres à l'appui, plutôt que des échanges de « *grenades et autres projectiles* »... Le même François Blancho se serait, du reste, opposé à l'adoption par son conseil d'un vœu « *réclamant la dissolution du corps des CRS* », en indiquant la nécessité d'une police pour le maintien de l'ordre.
Le secrétaire de l'UD CGT-FO s'en prendra également à la CFTC qualifiée d'hypocrite, laquelle CFTC avait précisé sa position suite au sac des locaux patronaux, en exonérant le « *véritable syndicalisme* » de toute responsabilité dans de tels faits. De même, Hébert mettra dans le même sac CFTC, PCF et CGT. Et d'illustrer son propos par la référence au tract diffusé par la Fédération du PCF de Loire-Inférieure, ceci après la mort de Jean Rigollet, tué par balle le 19 août 1955, tract dans lequel les communistes ligériens auraient stigmatisé les « *actes individuels* » de provocateurs trotskystes accusés d'avoir attaqué des armureries. Selon Hébert, les unions locales CFTC et CGT reprirent tout en l'atténuant cette position, dénonçant alors les provocateurs qui compromettaient l'action unitaire des travailleurs afin d'obtenir une solution favorable à leurs revendications.
Selon Hébert, le préfet Rix a ainsi pu se féliciter de l'attitude responsable de dirigeants syndicaux nazairiens, en l'occurrence Paul Malnoë, son collègue FO, Rombault de la CFTC ainsi que Busson, le cégétiste, bien conseillés par le maire de Saint-Nazaire. Le même préfet se serait réclamé de la caution du député Gilles Gravoille, de la Fédération du PCF, pour affirmer le rôle néfaste de provocateurs trotskystes [36].
Dans son édition du 20 septembre 1955, *L'Humanité* écrivit que le Parti pouvait s'honorer « *d'avoir contribué à aider la lutte des travailleurs nantais, voire en dénonçant certains éléments provocateurs* », rappelant que, de son coté, Hébert, justement, n'avait pas encore condamné ces éléments. A cela, ce dernier répondit que le préfet Rix n'aurait pas sa caution tandis qu'à l'estime de ce dernier, il préférait « *celle de la classe ouvrière en lutte* », concluant son propos en affirmant donc qu'à « *la violence patronale ont répondu les violences ouvrières* », ajoutant son célèbre « *Vivent les violences ouvrières !* »...

35 Alexandre HEBERT, « A Nantes sous le signe de l'unité... », *op. cit.*, « Paroles d'acteurs », pp. 145-147.
36 Gilles Gravoille (1914-1991) fut député communiste, élu lors des II[e] et III[e] législatures de la IV[e] République (1951-1958).